



Rapport annuel 2015 sur les activités pétrolières et gazières des TNO



Rapport annuel 2015 sur les activités pétrolières et gazières des Territoires du Nord-Ouest

RÉSUMÉ DU PROGRAMME PÉTROLIER ET GAZIER DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST	3
SURVOL	3
L'ANNÉE 2015 EN BREF	3
RESSOURCES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES	5
Tableau 1 : Volumes des ressources classiques découvertes aux TNO	5
Tableau 2 : Ressources d'hydrocarbures non classiques des formations schisteuses de Canol et de Bluefish	6
GESTION DES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES	6
ATTRIBUTION DES DROITS	6
Tableau 3 : Aliénation des terres au 31 décembre 2015	7
Figure 1 : Disposition des terres pétrolifères et gazifères dans le delta du Mackenzie et les îles de l'Arctique	8
Figure 2 : Disposition des terres dans le bassin de la Liard	9
Figure 3 : Disposition des terres dans la région de Norman Wells	10
Figure 4 : Disposition des terres dans la région de Cameron Hills	11
Tableau 4 : Permis de prospection aux TNO	12
Tableau 5 : Revenus tirés de l'administration des titres (\$)	13
ACTIVITÉS DE PROSPECTION AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST	14
PRODUCTION	14
Tableau 6 : Production de pétrole et de gaz de 2011 à 2015	15
Figure 7 : Volumes de production des TNO de 2011 à 2015	17



Message du ministre

L'année 2015 a été marquée par un net ralentissement des activités dans le secteur du pétrole et du gaz aux Territoires du Nord-Ouest (TNO), attribuable aux bas prix du pétrole et du gaz ainsi qu'à l'incertitude et à l'instabilité régnant sur le marché pétrolier mondial. Les répercussions sont généralisées, et les TNO n'y échappent pas.

Ayant maintenant en main l'administration des terres pétrolifères et gazifères des TNO, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, par l'entremise de la Division des ressources pétrolières du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement, établie à Inuvik, a jugé cette période de transition des marchés propice pour prendre du recul et revoir les processus et les politiques. Il fera en même temps progresser les initiatives et les investissements destinés à garantir que le secteur pétrolier et gazier ténos se place en excellente position pour profiter de la prochaine remontée des prix du pétrole et du gaz et de la reprise des investissements et des activités qui s'ensuivra.

Nous comprenons ce qui doit être fait; nous disposons du personnel compétent pour concrétiser les changements nécessaires; et, en plus, le temps nous est donné pour façonner le secteur selon nos aspirations, afin que tous les résidents des TNO en bénéficient dans les années à venir.

Robert R. McLeod
Ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement
Mai 2016



RÉSUMÉ DU PROGRAMME PÉTROLIER ET GAZIER DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

SURVOL

Le ralentissement dans le secteur du pétrole et du gaz à l'échelle mondiale en 2015 a permis au GTNO de consolider son assise dans le domaine de l'exploitation pétrolière et gazière et de recenser les améliorations et les changements pouvant assurer la réussite de ce secteur dans les années à venir.

Le potentiel en ressources pétrolières et gazières des TNO demeure incontesté, mais il s'agit le plus souvent d'estimations. En 2014-2015, la Commission géologique des TNO (CGTNO) [anciennement, le Bureau géoscientifique des TNO], en collaboration avec l'Office national de l'énergie (ONÉ), a réalisé l'évaluation des ressources pétrolières et gazières potentielles dans la vallée du Mackenzie, où l'intérêt des sociétés d'exploration a été le plus soutenu au cours des cinq dernières années. Une étude conjointe réalisée en juin 2015 est arrivée à une estimation médiane des réserves d'hydrocarbures non classiques sur place de 191 milliards de barils de pétrole dans les formations schisteuses de Canol et de Bluefish.

Le GTNO a aussi concentré ses efforts sur des aspects qui retiennent moins l'attention, dont le Fonds des TNO pour l'étude de l'environnement (FEE). Le FEE est conçu pour soutenir la recherche sur les incidences de l'exploration pétrolière et gazière aux TNO; il est entièrement financé par les détenteurs de titres aux TNO, c'est-à-dire les titulaires de permis de prospection, de licences de production et d'attestations de découvertes importantes.

Le conseil de gestion du FEE, composé de cinq personnes chargées de définir les priorités de la recherche, adopte le budget et établit les politiques et les pratiques de l'organisme. Le conseil s'est réuni officiellement pour la première fois le 29 septembre 2015. Il regroupe des représentants de l'industrie, du secteur public et du grand public qui possèdent toutes les connaissances techniques et l'expérience requises pour mener à bien la tâche du Fonds.

Des responsables ont commencé à élaborer et à proposer des amendements à la *Loi sur les hydrocarbures* et à la *Loi sur les opérations pétrolières et gazières*. Le GTNO s'est aussi employé à formuler une stratégie pétrolière et gazière qui renforcera son engagement à mettre en valeur les ressources d'hydrocarbures des TNO de manière responsable et durable. Misan sur les réussites du passé et sur les connaissances et la compréhension des gens qui œuvrent dans le secteur, la stratégie permettra d'examiner et d'orienter les actions et les investissements du GTNO vers la croissance de l'exploration et de l'exploitation, même pendant les périodes difficiles comme celle que nous connaissons.

L'ANNÉE 2015 EN BREF

Gestion des droits

Un appel d'offres a été lancé le 30 janvier 2015, clos le 2 juin 2015, visant deux parcelles situées dans la partie centrale de la vallée du Mackenzie. Aucune soumission n'a été présentée.

Il n'y a eu aucun processus d'appel d'offres pour le delta du Mackenzie et les îles de l'Arctique.

Opérations

Aucun nouveau puits n'a été foré aux TNO entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2015.

Aucune activité de prospection géosismique n'a été entreprise aux TNO durant la même période.

Production

La production pétrolière totale du 1^{er} avril au 31 décembre 2015 s'est élevée à 4,2 millions de barils. Pour ce qui est du gaz naturel, la production totale aux TNO a atteint 130 397 pieds cubes au cours de la même période.

Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE) des Territoires du Nord-Ouest

Le FEE a franchi des étapes importantes en 2015 : la définition de son mandat et de sa structure de gouvernance, et la formation du conseil de gestion. Ce dernier est constitué de cinq personnes provenant du secteur pétrolier et gazier, du gouvernement territorial et du grand public, et a comme tâches de définir les priorités et le budget de la recherche pour les années à venir. Le conseil du FEE des TNO s'est réuni pour la première fois en septembre 2015 à Yellowknife.

Élaboration de la Stratégie pétrolière et gazière des Territoires du Nord-Ouest

La Stratégie pétrolière et gazière des TNO définira les piliers essentiels à l'instauration d'un secteur pétrolier et gazier durable aux TNO. Elle traitera notamment de l'exploitation des prodigieuses ressources pétrolières conventionnelles et non conventionnelles des TNO, d'infrastructures de transport, d'éducation et de rayonnement communautaires, de marketing et de promotion, de caractérisation des ressources et de résolution des revendications territoriales

Des groupes de réflexion ont rassemblé des résidents, des représentants des gouvernements autochtones et municipaux, des propriétaires d'entreprises, des représentants du secteur du pétrole et du gaz ainsi que d'organisations non gouvernementales de l'environnement. Ces personnes se sont réunies entre décembre 2014 et février 2015 à Inuvik, Norman Wells, Yellowknife, Fort Simpson, Hay River et Calgary, pour aider à l'élaboration de la stratégie.

De plus, le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'investissement (ITI) a publié un sondage en ligne, ouvert à la population, dont on a largement fait état dans les médias. Le sondage a été accessible du 27 mars au 30 avril 2015. En tout, 169 personnes des TNO y ont répondu.

Le travail de peaufinage de la Stratégie devrait se poursuivre en 2016.

RESSOURCES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

Le potentiel économique de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières aux TNO ne fait aucun doute. Ces dernières années, l'ONÉ et la CGTNO ont réalisé des études approfondies sur ces ressources pour préciser ce potentiel.

En novembre 2014, l'ONÉ a publié une étude à jour sur les réserves de pétrole et de gaz classiques aux TNO, une première depuis 1999. L'étude a révélé que les estimations de gaz naturel sur terre et dans la région Beaufort-Delta étaient 40 % supérieures aux précédentes, mais que celles de pétrole avaient baissé de 11 %. L'ONÉ a aussi estimé que les réserves de liquides de gaz naturel étaient 25 % plus élevées.

Tableau 1 : Volumes des ressources classiques découvertes aux TNO

TYPE	Partie continentale des TNO	Îles de l'Arctique	TOTAL
Gaz naturel en milliards de m ³ (mille milliards de pieds cubes)	213,8 (7,6)	75,2 (2,6)	289,0 (10,2)
Liquides de gaz naturel en millions de m ³ (millions barils)	8,3 (52,1)	0,0 (0,0)	4,9 (31,0)
Pétrole en millions de m ³ (millions de barils)	84,1 (529,4)	8,3 (52,1)	89,0 (560,4)

Office national de l'énergie, *Évaluation des ressources pétrolières classiques découvertes aux Territoires du Nord-Ouest et dans la mer de Beaufort*, novembre 2014

En juin 2015, l'ONÉ et la CGTNO ont publié une note d'information conjointe sur l'énergie intitulée *Évaluation des ressources en hydrocarbures non classiques des schistes des formations Bluefish et Canol dans les Territoires du Nord-Ouest*. Il s'agit de la première étude rendue publique qui évalue les ressources en hydrocarbures non classiques des schistes des formations de Bluefish et de Canol, toutes deux situées dans la plaine du Mackenzie.

Le document faisait état d'une estimation médiane des réserves d'hydrocarbures non classiques en place de 191 milliards de barils de pétrole dans ces deux formations.

Tableau 2 : Ressources d'hydrocarbures non classiques des formations schisteuses de Canol et de Bluefish

milliards de m ³ (milliards de barils)	Sur place		
	Bas	Escompté	Élevé
Bluefish	4,392 (27,634)	7,366 (46,346)	11,254 (70,808)
Canol	13,129 (82,605)	23,018 (144,825)	35,095 (220,811)

Office national de l'énergie, *Évaluation des ressources en hydrocarbures non classiques des schistes des formations Bluefish et Canol dans les Territoires du Nord-Ouest*, juin 2015

GESTION DES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

ATTRIBUTION DES DROITS

Le 30 janvier 2015, le GTNO a lancé son processus d'appel d'offres 2014-2015. À la clôture du processus, le 2 juin, personne n'avait fait de soumission pour la partie centrale de la vallée du Mackenzie.

Le GTNO devrait gérer le processus d'attribution des droits chaque année en respectant la structure et le processus établis par le gouvernement fédéral au cours des années précédentes. Cependant, en raison des élections territoriales qui ont eu lieu le 23 novembre 2015, le GTNO a décidé de reporter son processus d'attribution des droits pour 2015-2016. De plus, il aura désormais recours à un système de demandes de désignations permanent, qui consistera à rappeler le processus en cours chaque année aux promoteurs, plutôt que de tenir un processus annuel avec dates d'ouverture et de clôture précises. Le rapport annuel de 2016 exposera plus en détail les changements apportés à cette politique, puisqu'elle aura été mise en œuvre.

Aliénation des terres pétrolifères et gazifères aux TNO

Les tableaux qui suivent présentent l'aliénation des terres pétrolifères et gazifères des TNO, qui ont toutes été transférées du gouvernement du Canada dans le cadre du processus de transfert de responsabilités, en 2014. En tout, 126 licences et permis (permis de prospection, licences de production et attestations de découverte importante) ont été transférés au GTNO, qui administre désormais des terres pétrolifères et gazifères d'une superficie de plus de 1,58 million d'hectares.

Tableau 3 : Aliénation des terres au 31 décembre 2015

Région (nombre de titres)	Permis de prospection	Attestations de découverte importante	Licences de production	Baux de terres pétrolifères
Delta du Mackenzie et îles de l'Arctique	0	38	2	0
Partie centrale de la vallée du Mackenzie	15	11	0	0
Sud des Territoires du Nord-Ouest	0	31	21	8

Région (en hectares)	Permis de prospection	Attestations de découverte importante	Licences de production	Baux de terres pétrolifères
Îles de l'Arctique	0	10 219	0	0
Delta du Mackenzie	0	116 031	3 423	0
Partie centrale de la vallée du Mackenzie	1 280 375	52 725	0	0
Sud des Territoires du Nord-Ouest	0	65 729	32 842	21 107
TOTAL	1 280 375	244 704	36 265	21 107

Ces baux et permis ont été délivrés sous d'anciens régimes législatifs en vertu des articles 99 et 101 de la *Loi sur les hydrocarbures*.

Délivrance et cessation

Aucun titre n'a été délivré ou cédé en 2015.

Une licence de production, détenue par Strategic Oil and Gas, a été reconduite pour cinq autres années, soit jusqu'au 12 février 2020. Ce prolongement a été approuvé par le ministre de l'ITI en vertu du paragraphe 42(4) de la *Loi sur les hydrocarbures*.

Permis de prospection

Aucun permis de prospection n'a été octroyé en 2015. Un permis de prospection détenu par Husky Oil a été modifié pour donner à la société la possibilité de conserver son titre dans la première période et éviter la confiscation du dépôt de garantie d'exécution, Husky ayant satisfait à son exigence de forage pour la période en question.

Baux de terres pétrolifères et gazifères

La Division des ressources pétrolières du MITI conserve un registre public de tous les titres et instruments relatifs au pétrole enregistrés en vertu de la partie 8 de la *Loi sur les hydrocarbures*. Le registre est le document officiel qui répertorie les titulaires de titres et consigne tous les transferts ou les changements de propriété. On peut consulter un rapport d'activité mensuel au <http://www.iti.gov.nt.ca/en/services/oil-and-gas-rights-management/oil-and-gas-activity-reporting>.

Les cartes qui suivent indiquent les emplacements des titres actuels sur les terres pétrolières et gazifères intracôtières et extracôtières des TNO au 31 décembre 2015.

Figure 1 : Disposition des terres pétrolières et gazifères dans le delta du Mackenzie et les îles de l'Arctique

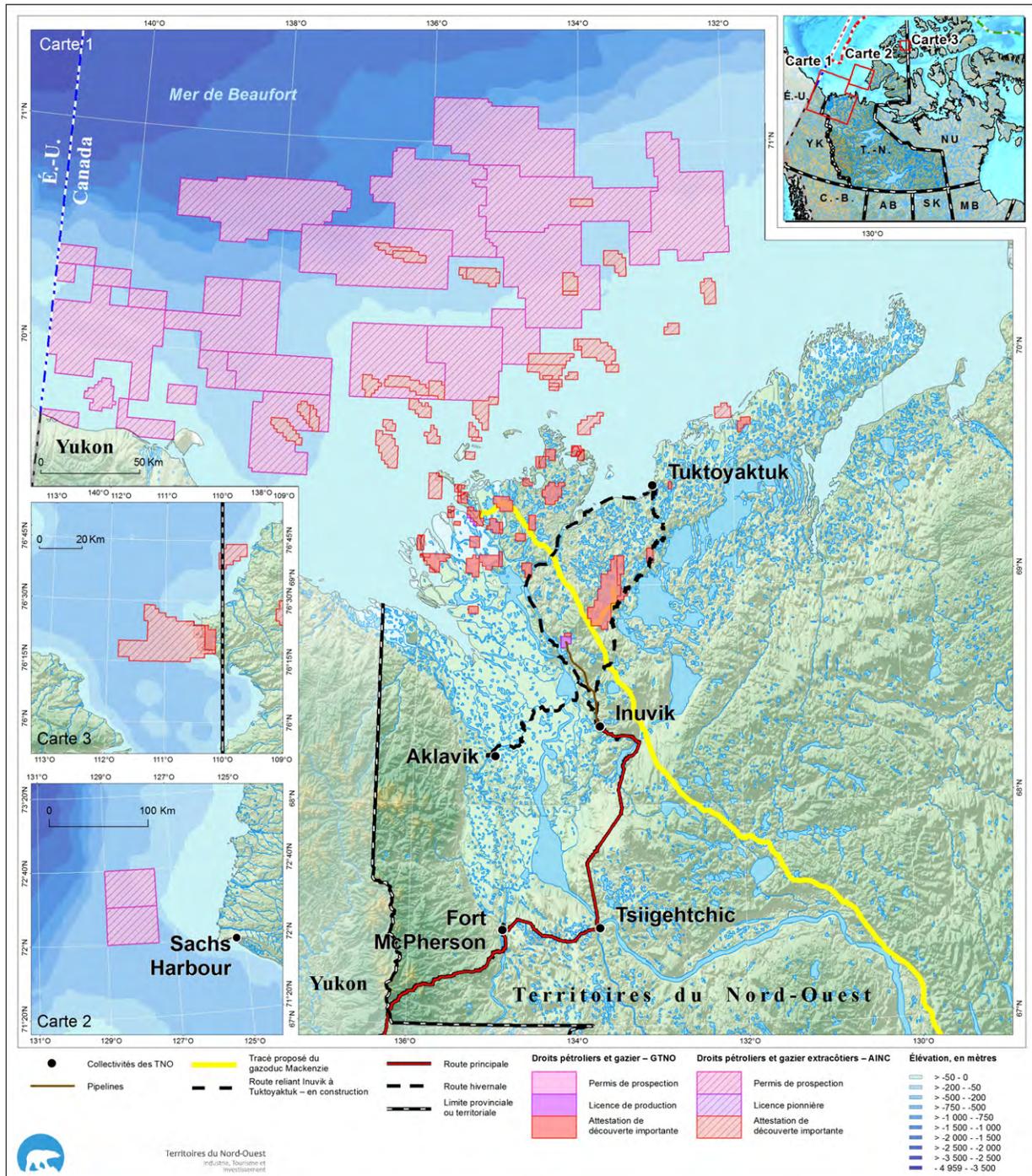


Figure 2 : Disposition des terres dans le bassin de la Liard

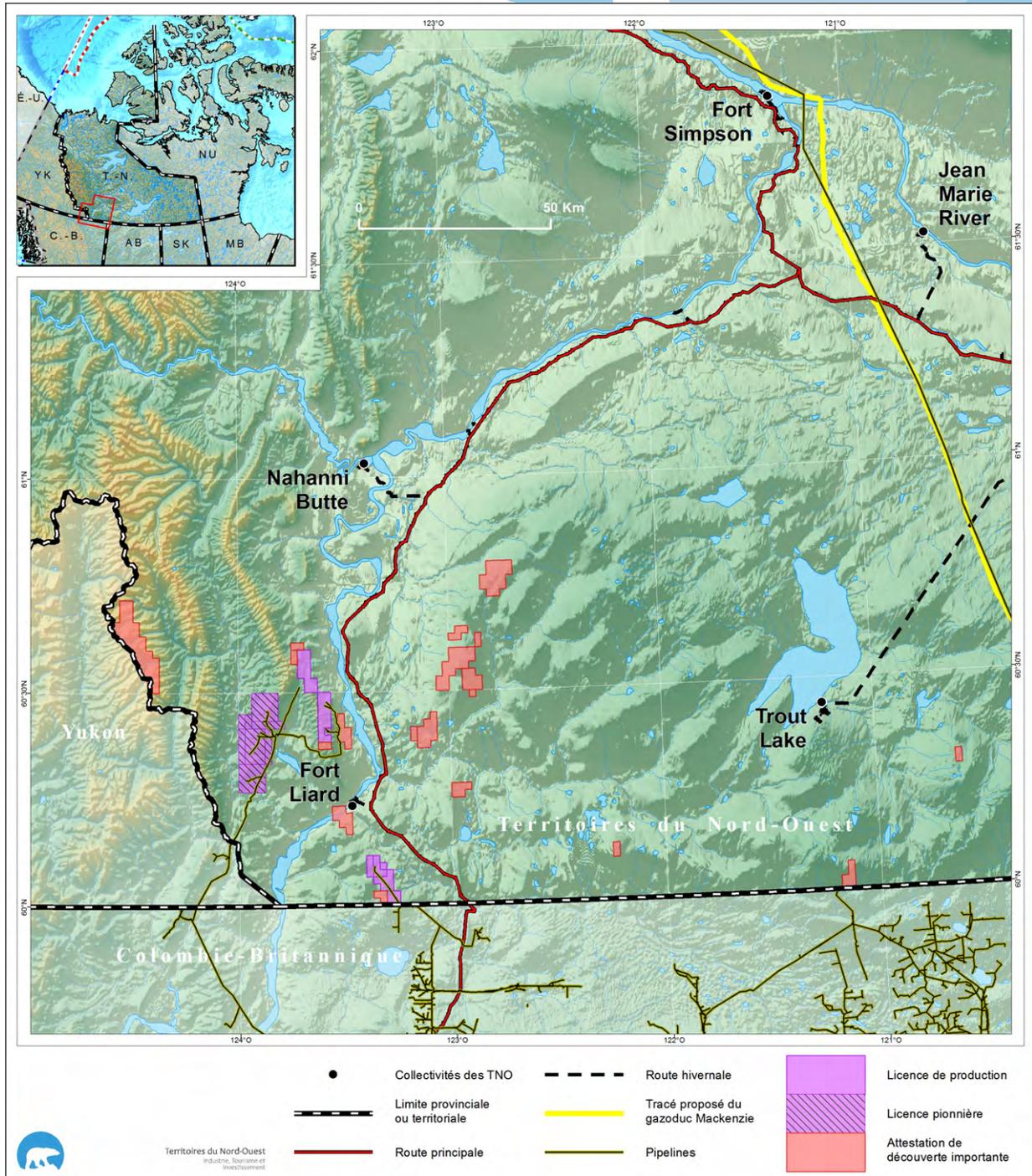


Figure 3 : Disposition des terres dans la région de Norman Wells

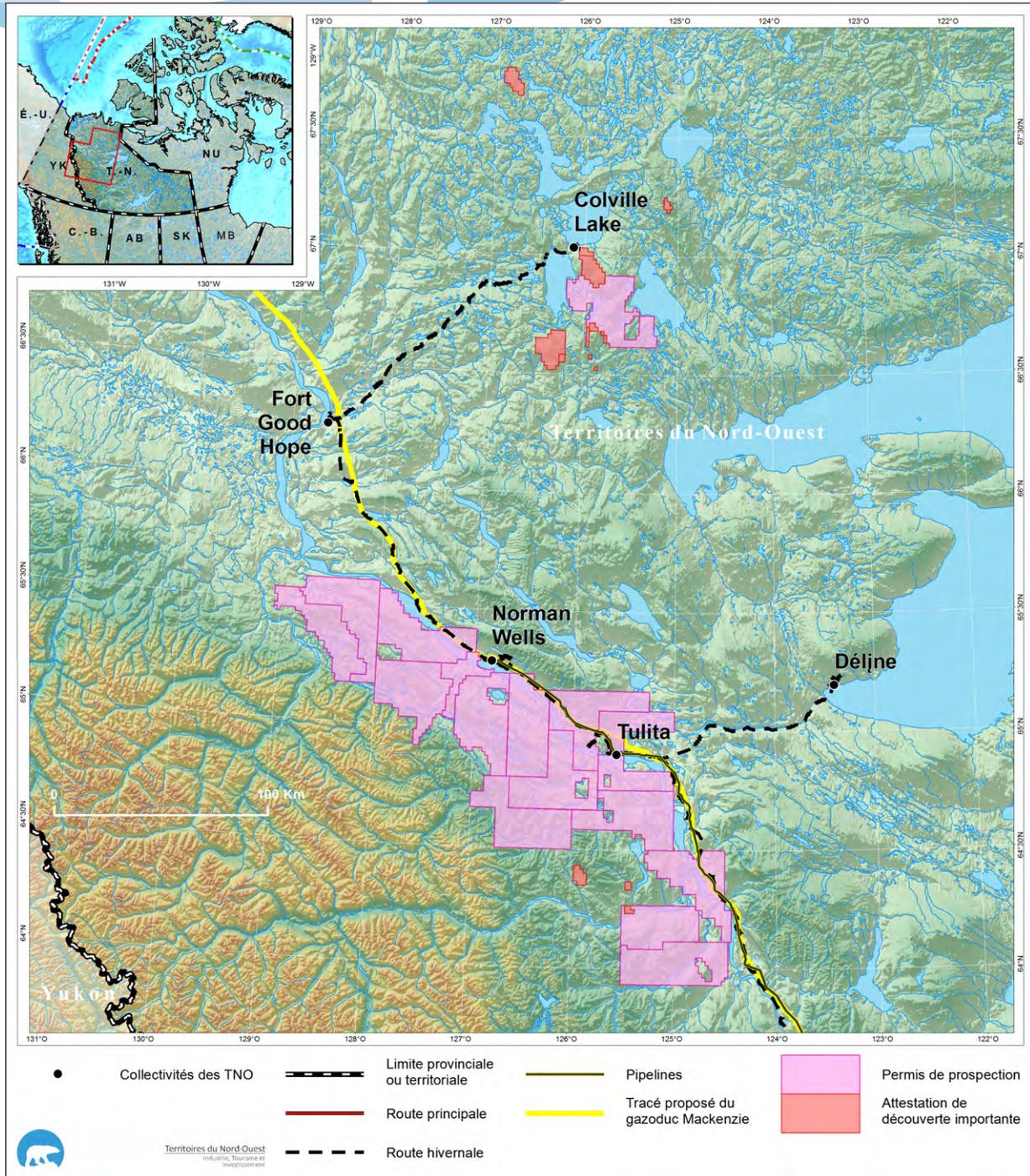


Figure 4 : Disposition des terres dans la région de Cameron Hills

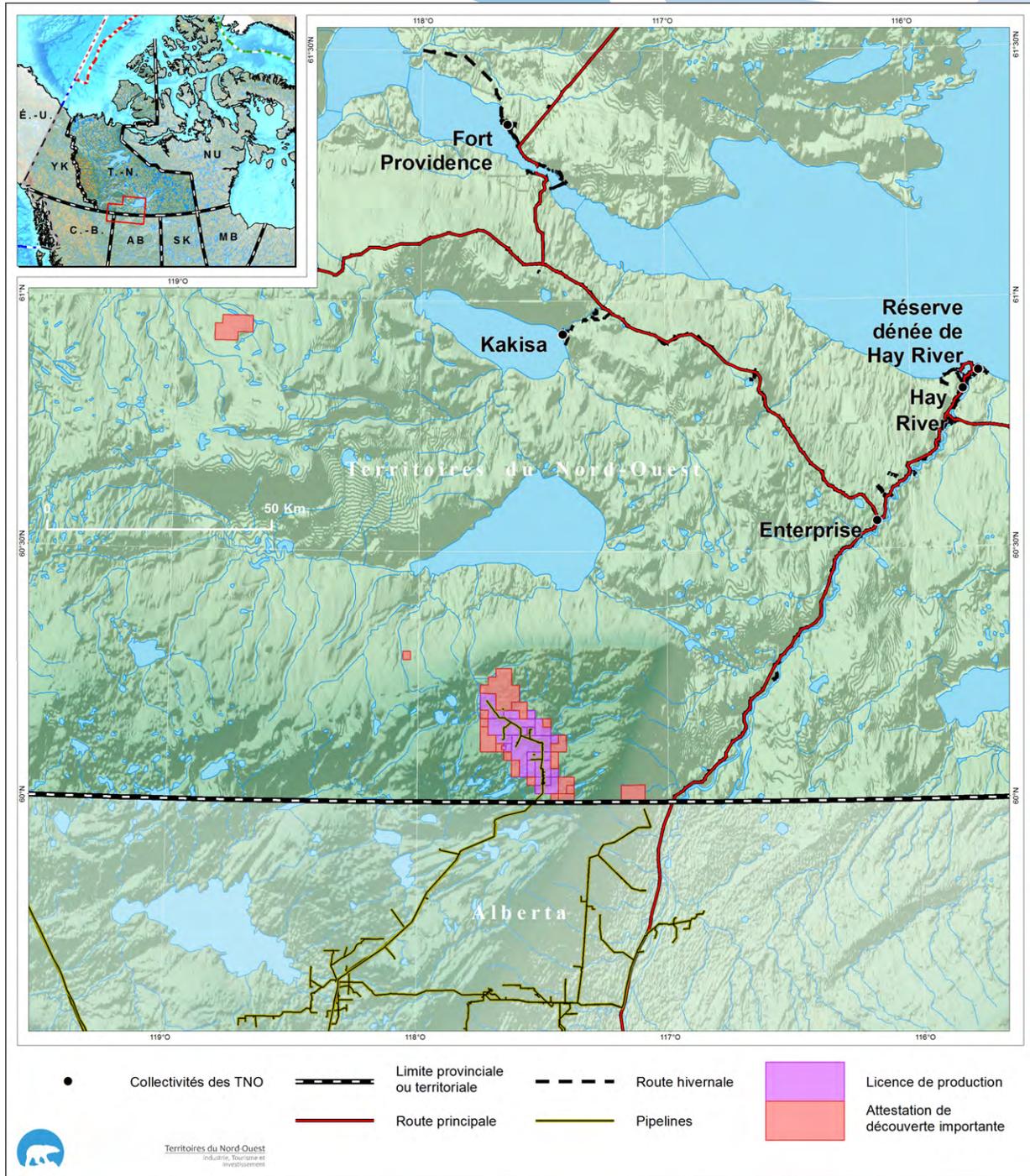


Tableau 4 : Permis de prospection aux TNO

Licence	Hectares	Représentant	Date de délivrance	Fin de la période 1	Date d'expiration	Engagement pécuniaire (\$)
EI455	80 240	MGM Energy Corporation	05-01-2011	04-01-2016	04-01-2020	1 699 990
EL466B	82 100	MGM Energy Corporation	15-01-2011	09-05-2012	09-07-2016	5 487 626
EI467	87 948	Shell Canada limitée	20-12-2011	19-12-2016	19-12-2020	18 296 208
EI468	87 117	Shell Canada limitée	20-12-2011	19-12-2016	19-12-2020	18 098 660
EI469	26 533	Shell Canada limitée	20-12-2011	19-12-2016	19-12-2020	7 049 269
EI470	87 495	ConocoPhillips Canada Resources limitée	20-12-2011	19-12-2016	19-12-2020	66 712 035
EI471	88 848	Imperial Oil Resources Ventures limitée	20-12-2011	19-12-2016	19-12-2020	5 375 000
EI472	90 632	Imperial Oil Resources Ventures limitée	20-12-2011	19-12-2016	19-12-2020	5 375 000
EI473	82 643	MGM Energy Corporation	20-12-2011	19-12-2016	19-12-2020	1 512 122
EI474	86 602	MGM Energy Corporation	20-12-2011	19-12-2016	19-12-2020	1 502 503
EI475	85 288	MGM Energy Corporation	20-12-2011	19-12-2016	19-12-2020	2 021 213
EI486	69 649	Shell Canada limitée	18-12-2012	17-12-2017	17-12-2021	76 864 864
EI487	84 504	Shell Canada limitée	18-12-2012	17-12-2017	17-12-2021	15 276 444
EL494A	87 748	Husky Oil Operations limitée	29-08-2013	29-08-2016	28-08-2020	188 000 000
EL494B	87 034	Husky Oil Operations limitée	29-08-2013	29-08-2016	28-08-2020	188 000 000
EI495	65 994	International Frontier Resources	16-03-2014	15-03-2019	15-03-2023	1 200 000
TOTAL:	1 280 375					

¹ Représentant au 31 décembre 2015

² Cette date est fixée dans les modalités du permis original.

³ Tous les montants sont arrondis au dollar près.

√ désigne un puits qui a été foré sur des terres visées par un permis et admissibles à la période 2.

Revenus tirés de l'administration des titres

À la fin du processus d'attribution des droits, les soumissionnaires retenus pour les permis de prospection sont tenus de déposer 25 % de l'engagement pécuniaire avant la délivrance du titre. Ce montant, ou dépôt de garantie d'exécution, est remboursable au titre de dépenses engagées pendant la première période de la durée du permis. Les dépenses admissibles sont remboursées au détenteur du titre et calculées proportionnellement, soit 25 % du montant total des dépenses engagées. Tout solde du dépôt de garantie d'exécution à la fin de la première période est perdu.

À condition qu'un titulaire de titre satisfasse à toutes les modalités établies dans le permis de prospection et qu'il soit en mesure de prolonger le permis pendant quatre années supplémentaires, il est tenu de payer un loyer. Tout comme le dépôt de garantie d'exécution de la première période, le loyer est remboursable étant donné que les dépenses sont engagées à parts égales.

Les garanties financières détenues pour les activités de la première période au 31 décembre 2015 atteignaient 138 677 721 \$.

Tableau 5 : Revenus tirés de l'administration des titres (\$)

	2011	2012	2013	2014	2015
Loyers non remboursables (baux)	53 195	53 195	53 195	52 202	52 202
Droits	35 487	43 497	8 832	106	1 432
Confiscations	25 784 658	1 631 597	50 000	0	0

Frais

Il n'y a eu aucune confiscation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015. Au cours de la même période, des loyers non remboursables totalisant 52 202 \$ ont été payés à l'égard de terres visées par des baux.

Les frais d'administration, qui ont généralement trait à des demandes de renseignements adressées au registre des TNO et à d'autres opérations, ont totalisé 1 432 \$.

Loyers

Aucun loyer n'a été perçu entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015.

Retombées

Un plan de retombées économiques, comme son nom l'indique, est un plan prévoyant l'embauche de Canadiens et offrant aux entreprises canadiennes la possibilité de fournir des biens et des services, dans le cas présent, à l'industrie pétrolière et gazière. Aux TNO, les plans de retombées économiques procurent des possibilités de formation et d'emploi aux résidents et offrent de nouvelles perspectives aux entreprises ténaises en assurant que les retombées économiques des activités menées aux TNO restent ici.

L'article 17 de la *Loi sur les opérations pétrolières* énonce toutes les exigences d'un plan de retombées économiques et précise qu'aucun plan de mise en valeur proposé ne peut être entrepris tant que le ministre n'a pas approuvé le plan de retombées économiques. L'article 20 de la *Loi sur les hydrocarbures* fait aussi état de la nécessité d'un plan de retombées économiques et de l'approbation du ministre.

ACTIVITÉS DE PROSPECTION AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Il n'y a eu aucun forage d'exploration ni d'exploitation aux TNO en 2015. Aucun programme de prospection sismique n'y a été mené pendant cette même période.

PRODUCTION

Le champ de Cameron Hills et le champ gazier d'Ikhil, tous deux pourtant situés dans des régions continentales des TNO, sont assujettis à la réglementation de deux organismes distincts, à savoir le Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières pour Cameron Hills, et l'Office national de l'énergie pour Ikhil.

Les renseignements sur la production contenus dans le présent rapport couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Ikhil

La production du champ Ikhil J-35 est en baisse constante chaque année, une situation qui s'explique par les efforts déployés pour maintenir la pression dans le réservoir. En 2015, la production de gaz naturel du champ Ikhil s'est élevée à environ 2,78 millions de mètres cubes (98 352 pieds cubes). Le gaz produit dans ce champ sert d'alimentation d'appoint pour la production d'électricité à Inuvik.

Cameron Hills

La production du champ de Cameron Hills est restreinte aux deux premiers mois de l'année. En raison des bas prix du pétrole et en l'absence d'un accès routier toute l'année, l'exploitation a cessé en février 2015. À ce moment, Strategic Oil and Gas ltée en avait extrait 63 348 barils (10 061,8 mètres cubes) de pétrole.

Tableau 6 : Production de pétrole et de gaz de 2011 à 2015

Pétrole en milliers de m³ (barils)	Cameron Hills	Norman Wells	Ikhil
2011	20,4 (128 312)	58,8 (369 840)	Sans objet
2012	15,5 (97 492)	74,1 (466 074)	Sans objet
2013	16,4 (103 152)	63,8 (401 789)	Sans objet
2014	8,2 (51 576)	63 (396 293)	Sans objet
2015	18 (113 216)	57,6 (362 293)	Sans objet
Gaz, en millions de m³ (pieds cubes)	Cameron Hills	Norman Wells	Ikhil
2011	59,4 (2 097 711)	86,4 (3 051 216)	17 (600 355)
2012	60,9 (2 150 683)	100 (3 531 500)	10 (353 150)
2013	44,5 (1 571 517)	83,8 (2 959 397)	4 (141 260)
2014	24,3 (858 154)	83,8 (2 959 397)	2,3 (81 224)
2015	28,8 (1 017 022)	79,7 (2 814 605)	2,8 (98 175)

¹Les données pour Ikhil et Norman Wells ont été fournies gracieusement par l'Office national de l'énergie.

²Les données pour le champ de Cameron Hills proviennent de l'ONÉ (2011 à 2014) et du Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières des TNO (2015).



Réserves prouvées de la région de Norman Wells

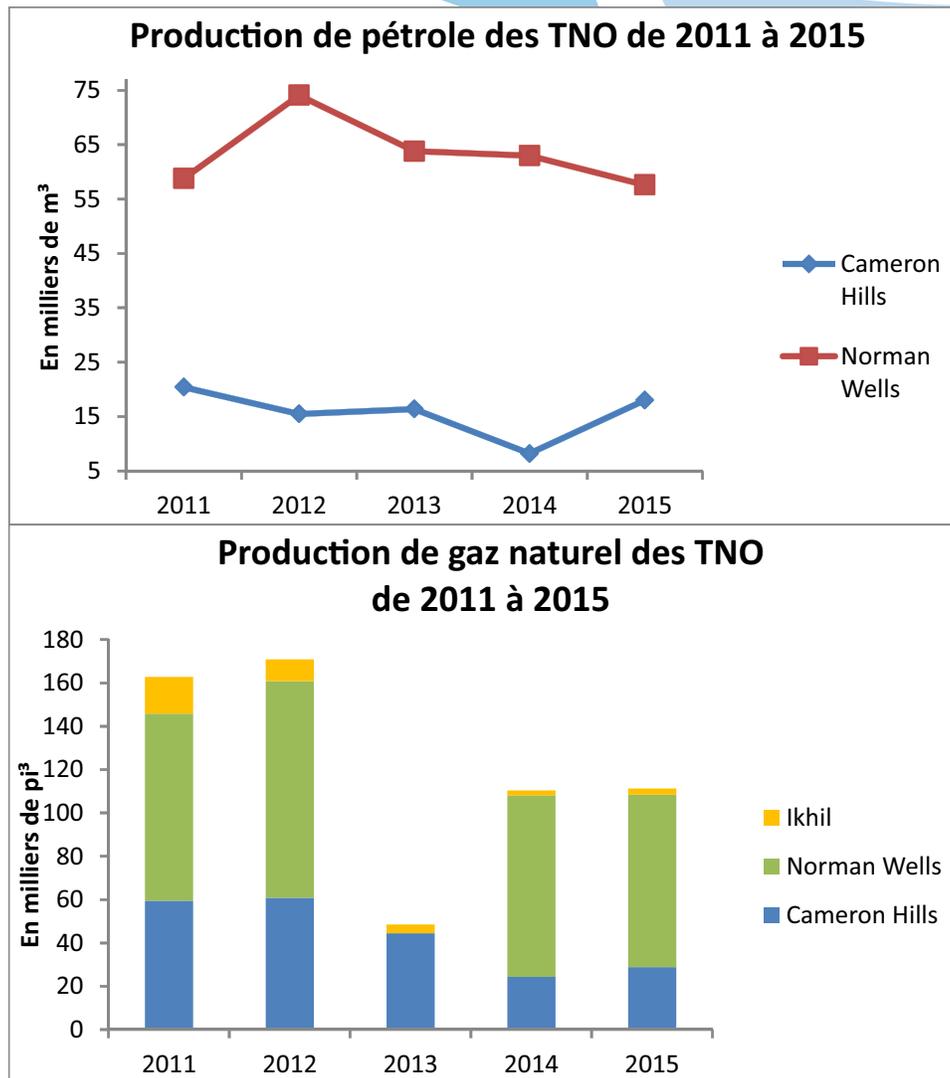
La production diminue chaque année à Norman Wells. En 2015, la baisse a été de 9 %, et la production a totalisé 3,62 millions de barils (576 288,5 mètres cubes). L'administration de cette région continue de relever du gouvernement du Canada.

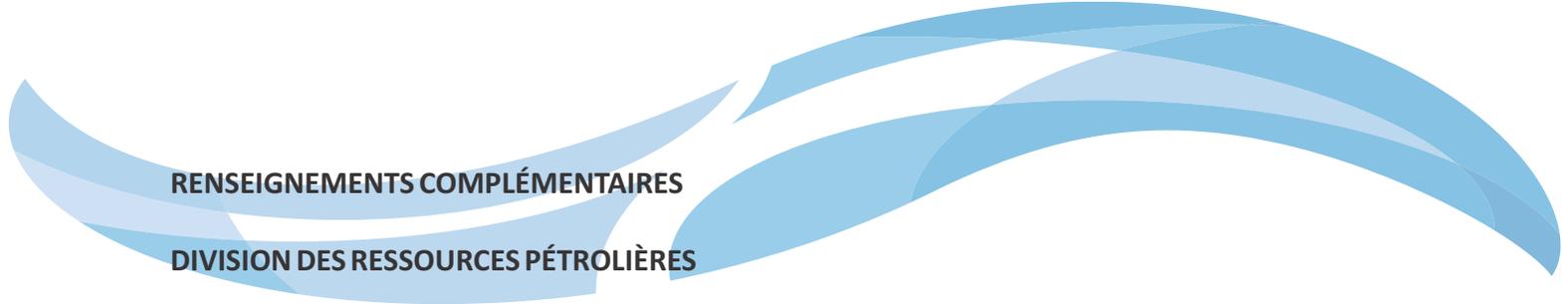
La production des réserves prouvées de la région de Norman Wells est acheminée par pipeline jusqu'à Zama, en Alberta. Le réseau pipelinier, propriété d'Enbridge Pipelines (NW) inc. qui en est aussi l'exploitant, a une capacité de 50 000 barils par jour. La production moyenne en 2015 s'est élevée à environ 10 000 barils par jour.

Activité pétrolière et gazière extracôtière

Les régions extracôtières des TNO relèvent toujours du gouvernement du Canada. Il était prévu dans la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (loi fédérale) que des négociations portant sur le transfert de l'administration des régions extracôtières s'enclencheraient dans les 60 jours suivant la signature de l'Entente sur le transfert des responsabilités. À ce jour, aucune négociation n'a eu lieu.

Figure 7 : Volumes de production des TNO de 2011 à 2015





RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

DIVISION DES RESSOURCES PÉTROLIÈRES

Veillez consulter notre site Web au www.nwtpetroleum.com.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la personne appropriée ci-dessous, par téléphone ou par courrier :

Adresse postale :

Division des ressources pétrolières

Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement

C. P. 3019

Inuvik NT X0E 0T0

oilandgasrights@gov.nt.ca

Renseignements sur le régime de gestion des ressources, le processus d'attribution des droits et d'autres renseignements connexes :

Gestionnaire des droits d'exploitation pétrolière et gazière

Tél. : 867-777-7484

Renseignements sur les procédures et les règlements d'enregistrement, les permis de prospection, les attestations de découverte importante et les licences de production, les transferts et les avis :

Registraire des droits d'exploitation pétrolière et gazière

Tél. : 867-777-7476

Renseignements sur les cartes et les données du système d'information géographique (SIG) de la Division des ressources pétrolières

Tél. : 867-777-7483

Renseignements sur la politique sur les redevances et la soumission des redevances :

Gestionnaire de l'Administration des redevances sur le pétrole

Tél. : 867-873-7086





Division des ressources pétrolières
Immeuble Semmler, rez-de-chaussée
Inuvik (Territoires du Nord-Ouest)
Courriel : petroleum@gov.nt.ca
Site Web : www.nwtpetroleum.com
Téléphone : 867-777-7475